

# AVIS DU MAIRE

## AVIS CONCERNANT LA REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

### APPEL A CANDIDATURES

En vue de procéder à la révision de la réglementation des boisements sur les communes de Beaumont, Blanzat, Cébazat ; Le Cendre, Ceyrat, Chamalières, Chateaugay, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Lempdes, Nohant, Orcines, Pérignat-les-Sarlieve, Pont-du-Château, Romagnat et Royat, une commission intercommunale d'aménagement foncier sera constituée en application de l'article L 121-4 du Code rural et de la pêche maritime.

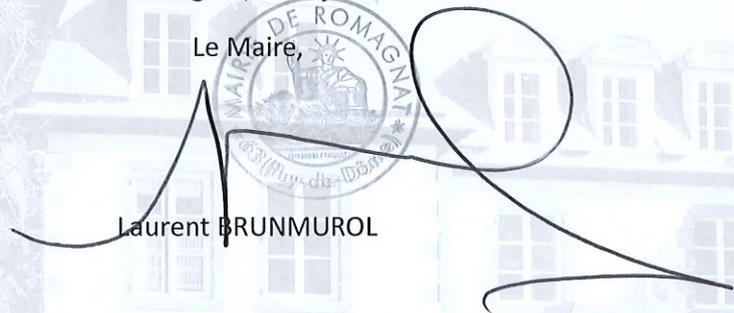
Cette commission comprend, trois propriétaires, exploitants ou non, de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont deux titulaires et un suppléant, élus par le conseil municipal.

Les membres des commissions doivent jouir de leurs droits civils, avoir atteint leur majorité et, sous réserve des conventions internationales, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne.

Les propriétaires intéressés sont invités à déposer leur candidature en mairie avant le 24 septembre 2025 à 12 heures.

A Romagnat, le 25 juillet.

Le Maire,



Laurent BRUNMUROL